



Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 112 de la liste préliminaire*
Planification du programme

Cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 17

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales.....	3
Sous-programme 2. Production et innovation	4
Sous-programme 3. Politiques macroéconomique et croissance	6
Sous-programme 4. Développement social et équité sociale	7
Sous-programme 5. Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional	8
Sous-programme 6. Population et développement	9
Sous-programme 7. Planification de l'administration publique.....	11
Sous-programme 8. Environnement et établissements humains	12
Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructures	14
Sous-programme 10. Statistiques et projections économiques.....	15
Sous-programme 11. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale.....	16
Sous-programme 12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes.....	17
Textes portant autorisation	19

* A/59/50 et Corr.1.



Orientation générale

17.1 Ce programme vise essentiellement à promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes grâce à une coopération interactive avec les États Membres visant à entreprendre une analyse complète du processus de développement et à fournir les services opérationnels appropriés.

17.2 Le programme relève de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en vertu de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social par laquelle celui-ci a créé la Commission et l'a chargée, notamment, de prendre des initiatives et de participer à l'action visant à relever le niveau de l'activité économique et sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes; d'entretenir et de renforcer les relations économiques entre les pays de la région et entre eux et le reste du monde; de réaliser ou de faire réaliser toute enquête ou étude qu'elle juge utile; et d'entreprendre ou d'aider les États Membres à entreprendre la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur les questions relatives au développement de la région ainsi qu'aux tendances et politiques en la matière. Ce mandat a été précisé par l'Assemblée générale, le Conseil et la Commission dans diverses résolutions adoptées par la suite.

17.3 La stratégie générale suivie par la Commission pour atteindre les objectifs du programme s'articule autour de 12 sous-programmes interdépendants et complémentaires. Elle se fonde sur des mesures visant à améliorer les taux de croissance économique, à encourager l'insertion de la région dans l'économie mondiale et à renforcer les régimes commerciaux multilatéraux et les mécanismes régionaux et sous-régionaux d'intégration dans le but de stimuler un développement productif qui encourage la justice sociale et tienne compte de l'environnement.

17.4 Les buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale seront les grandes lignes directrices des activités se rapportant au programme de travail de la CEPALC pendant la période 2006-2007. La stratégie tient également compte de recommandations pertinentes d'autres grandes conférences mondiales organisées sous les auspices des Nations Unies, en particulier celles relatives au financement du développement, au commerce multilatéral, aux migrations internationales et à l'atténuation de la pauvreté, à l'égalité des sexes, au développement durable à l'échelle nationale et internationale et à la promotion des besoins particuliers des petits États insulaires en développement. Elle sera mise en œuvre au moyen d'une approche intégrée à deux niveaux dans chacun des sous-programmes : d'une part, la stratégie vise à parvenir à des taux de croissance économique stables et à un développement durable tout en assurant la justice sociale et la préservation de l'environnement, ce qui apparaît dans tous les sous-programmes et, de l'autre, nonobstant le caractère spécifique de chaque programme, elle souligne les liens étroits qui les unissent. Les politiques publiques proposées, qui sont axées essentiellement sur la création d'institutions et l'amélioration de la réglementation publique constituent des aspects prioritaires de cette interdépendance. La stratégie met l'accent en particulier, en termes d'analyse, sur la formulation de politiques publiques et la promotion de leur mise en œuvre dans la pratique en prévoyant la fourniture de services opérationnels dans les domaines de l'information spécialisée, de l'assistance technique et de la formation et en encourageant la coopération aux niveaux régional et international.

17.5 Les réalisations escomptées à la fin de la période seraient les suivantes :

- a) Amélioration de l'efficacité et de la performance de la CEPALC en ce qui concerne la systématisation de l'information, l'assistance technique, le suivi de l'évolution de la situation à l'échelle régionale, la recherche-action et l'interaction avec différents organismes gouvernementaux;
- b) Analyse des problèmes de développement dans une perspective régionale, l'accent étant mis en particulier sur les tendances nouvelles et leurs effets sur le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes au moyen d'une approche intégrée et d'une analyse comparée des expériences nationales;
- c) Renforcement du rôle de relais de la Commission qui consiste à informer les instances mondiales des problèmes et des intérêts régionaux et à mettre l'accent dans les instances régionales sur les questions de portée mondiale;
- d) Resserrement de la coopération technique entre pays en développement et de la collaboration à des mécanismes d'intégration aux niveaux de la sous-région, de la région et de l'hémisphère;
- e) Production d'informations nouvelles à l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale, notamment dans les domaines du commerce, des politiques macroéconomiques et fiscales, du développement productif et technologique, de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de la prise en compte de la condition de la femme;
- f) Diffusion plus large des produits de la CEPALC, modernisation des vecteurs de communication et utilisation de mécanismes permettant de mieux cibler les divers groupes d'utilisateurs.

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales

Objectif de l'Organisation : Renforcer les liens entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'économie mondiale, ainsi que les mécanismes régionaux de coopération et d'intégration aux niveaux des sous-régions, de la région et de l'hémisphère.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

- | | |
|--|--|
| <p>a) Sensibilisation accrue des pays de la région aux incidences et à l'effet de l'adoption de dispositions et règlements commerciaux classiques et nouveaux.</p> | <p>a) i) Nombre de documents téléchargés et d'articles de presse citant des matériels préparés au titre du sous-programme et traitant de l'adoption de dispositions et de règlements commerciaux classiques et nouveaux;</p> <p>ii) Nombre de lecteurs de la publication phare, <i>Latin America and the Caribbean in the World Economy</i>, qui en considère les analyses et les recommandations comme « utiles » ou « très utiles » pour l'élaboration des politiques.</p> |
|--|--|

b) Compréhension et connaissances analytiques accrues des parties prenantes dans les États Membres pour ce qui est de renforcer leur intégration dans l'économie mondiale dans le contexte du progrès parallèle de la mondialisation et du régionalisme ouvert en Amérique latine et dans les Caraïbes.

b) Nombre de questions relevées par la CEPALC de nature à renforcer les liens avec les marchés mondiaux, dont tiennent compte les décideurs et autres parties prenantes dans les États Membres.

Stratégie

17.6 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division du commerce international et de l'intégration. Le sous-programme aidera les gouvernements à tirer parti des avantages d'un système commercial multilatéral régi par des règles, et à surmonter les principales difficultés qui en découlent, ainsi qu'à renforcer et élargir les processus d'intégration économique au moyen d'activités analytiques et opérationnelles, notamment la préparation et la diffusion de documents et de rapports techniques et la promotion de débats techniques dans le cadre de groupes d'étude ou d'experts et au moyen de la formulation et de l'exécution de projets de coopération technique et autres activités visant à créer des capacités. La stratégie visera en particulier à aider les parties prenantes dans les États Membres à :

a) évaluer les grandes questions analytiques et de politique liées aux négociations de l'OMC et à la prolifération d'accords commerciaux régionaux, sous-régionaux et bilatéraux; b) s'acquitter des engagements pris par les pays signataires de divers accords commerciaux et d'intégration; et c) renforcer leur capacité de s'adapter au nouvel environnement international, y compris l'élaboration de politiques d'économie ouverte, l'amélioration de la compétitivité et la participation aux secteurs du commerce mondial qui se développent plus rapidement. On accordera une attention particulière à la formation d'un consensus régional sur les stratégies à suivre pour surmonter les principaux obstacles auxquels se heurtent les pays de la région qui s'efforcent de tirer pleinement parti des nouveaux mécanismes de concurrence et d'intégration, ainsi qu'à la situation particulière des petites économies et des pays en développement sans littoral de la région.

Sous-programme 2 Production et innovation

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des pays de la région d'élaborer et d'appliquer des politiques microéconomiques et sectorielles propres à encourager la production, l'innovation et les systèmes de connaissance compte dûment tenu des dimensions économiques, sociales et environnementales et des liens avec l'économie mondiale.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Meilleure compréhension des propositions de la CEPALC par les parties prenantes aux fins de l'élaboration et de l'application de politiques de développement productif.

a) i) Augmentation du nombre des parties prenantes qui encouragent la mise en œuvre de politiques de développement productif fondées sur les recommandations de la CEPALC;

-
- ii) Augmentation du nombre de grands documents et rapports analytiques présentant des politiques possibles et des recommandations qui sont téléchargés à partir du site Web du sous-programme;
 - iii) Nombre de lecteurs de la publication phare, *Foreign Investment in Latin America and the Caribbean*, qui, dans leur réponse à des questionnaires d'enquête, considèrent ces analyses et recommandations comme « utiles » ou « très utiles » pour leur travail.
- b) Utilisation accrue des services de la CEPALC par les institutions des États Membres pour formuler des politiques et des stratégies visant à renforcer la compétitivité de leurs structures de production.
- b) i) Nombre d'institutions parties prenantes dans les États Membres qui se servent des outils analytiques mis au point dans le cadre du sous-programme;
 - ii) Nombre de participants aux cours de formation organisés au titre du sous-programme qui considèrent ces cours comme « utiles » ou « très utiles » pour leur travail.
-

Stratégie

17.7 La Division de la production, de la productivité et de la gestion est chargée de l'exécution de ce sous-programme. La stratégie suivie tiendra compte tout spécialement des dispositions relatives aux buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux qui se rapportent au partenariat global pour le développement, à la promotion d'un engagement accru en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté et aux mesures prises pour que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous (objectif 8 et cibles 12 et 18, respectivement).

17.8 La stratégie comprendra la production et la diffusion d'analyses économiques, de propositions relatives à des politiques et des informations statistiques pertinentes, en vue d'encourager le développement sectoriel et des entreprises dans la région, de fournir une assistance technique sous forme de conseils et des services de formation aux décideurs et autres acteurs concernés dans la région ainsi que de promouvoir la mise en commun d'expériences et de pratiques optimales, notamment dans le cadre de groupes d'experts. Tout en restant axé sur les secteurs plus traditionnels de l'agriculture et de l'industrie, le sous-programme mettra aussi l'accent sur le secteur des services, en particulier sur le nouveau domaine des technologies de l'information et de la communication et sur les dimensions sociales et environnementales du développement productif.

Sous-programme 3

Politiques macroéconomiques et croissance

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques propres à assurer une croissance à long terme.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Sensibilisation accrue des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes aux grandes questions que soulèvent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques à court terme cohérentes au sein d'un cadre propre à renforcer la croissance à long terme.	a) Augmentation du pourcentage d'utilisateurs qui jugent les publications phares du sous-programme « utiles ».
b) Meilleure compréhension dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes des moyens de concilier croissance à long terme et développement durable.	b) Proportion des bénéficiaires des services consultatifs fournis au titre du sous-programme qui jugent les politiques recommandées « utiles » ou « très utiles ».
c) Coopération régionale accrue et meilleure compréhension de la nécessité de renforcer la coordination macroéconomique dans le contexte des processus d'intégration régionaux et sous-régionaux.	c) Nombre de décideurs et d'autres participants aux instances de la CEPALC qui considèrent utiles les recommandations relatives à la coordination macroéconomique formulées au titre du sous-programme.
d) Meilleure compréhension par un public plus vaste des tendances économiques dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de leur évolution probable.	d) Nombre accru de décideurs, de spécialistes et autres utilisateurs qui jugent « utiles » les publications phares du sous-programme.

Stratégie

17.9 La Division du développement économique est responsable de l'exécution de ce sous-programme. On compte que les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes continueront à s'efforcer de renforcer leur stabilisation macroéconomique. D'énormes défis se profilent à l'horizon, toutefois, étant donné que les effets des déséquilibres internes et externes passés se feront toujours sentir et que les pays de la région resteront vulnérables aux chocs extérieurs, ce qui réduira leur marge de manœuvre dans la mise en œuvre de politiques fiscales et monétaires contre cycliques. La stratégie consistera à continuer de suivre systématiquement la performance macroéconomique de la région en vue de fournir à temps et avec exactitude des informations, des analyses et des possibilités concernant les politiques macroéconomiques à court terme. Des recherches seront menées dans le cadre du sous-programme dans le but précis d'en renforcer la capacité de fournir des services de coopération technique et autres moyens de collaboration aux gouvernements, en vue de renforcer le type de gouvernance macroéconomique à long terme qu'exige la mise en œuvre de politiques orientées vers la croissance. En outre, on continuera de promouvoir l'harmonisation des politiques dans le contexte de l'intégration régionale et du cadre général d'un commerce plus libre et d'une intégration économique internationale accrue. Des

ateliers, des réunions de groupes d'experts et autres réunions techniques seront organisés à cette fin.

Sous-programme 4

Développement social et équité sociale

Objectif de l'Organisation : Accélérer la réduction de la pauvreté et la réalisation de l'équité sociale dans la région

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

- | | |
|--|---|
| <p>a) Meilleure compréhension et renforcement de la capacité d'analyse, de la part des gouvernements de la région et d'autres parties prenantes, des problèmes sociaux structurels de longue durée et des nouveaux problèmes qui touchent les groupes socioéconomiques sous-privilégiés.</p> | <p>a) i) Proportion des bénéficiaires des services d'orientation technique et de formation dispensés par le sous-programme qui estiment que celui-ci les aide à établir des bilans de la situation sociale et des tendances sociales;</p> <p>ii) Augmentation du nombre de téléchargements de la publication <i>Social Panorama of Latin America</i>, entre autres publications et documents, aux fins d'utiliser les analyses et les données statistiques contenues dans ces publications.</p> |
| <p>b) Renforcement de la capacité institutionnelle des gouvernements et des autres parties prenantes dans le domaine de la politique sociale à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques, programmes et projets permettant de renforcer l'équité et l'intégration sociales.</p> | <p>b) Nombre de programmes sociaux, conçus par des gouvernements, ou grâce à la coopération entre différents organismes ou d'autres partenaires sociaux, qui utilisent explicitement les méthodes élaborées dans le cadre du sous-programme.</p> |
| <p>c) Renforcement de la capacité institutionnelle des gouvernements et des autres parties prenantes à utiliser et échanger des informations aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes sociaux.</p> | <p>c) Nombre de réseaux thématiques de décideurs sociaux et d'autres partenaires sociaux créés aux fins de l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques dans le cadre des activités réalisées au titre du programme de travail.</p> |

Stratégie

17.10 La responsabilité opérationnelle de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du développement social. La stratégie consistera à aider les gouvernements des États membres de la CEPALC et d'autres parties prenantes dans le domaine du développement social à renforcer leur capacité à suivre la situation sociale et les tendances sociales, en vue de formuler et d'exécuter des politiques, programmes et projets permettant de réaliser l'objectif de la réduction de la pauvreté et de l'équité sociale. Cette stratégie visera à permettre aux pays de la région d'analyser leurs propres expériences grâce à des études de diagnostic actualisées sur les conditions sociales, en particulier pour ce qui est de la répartition des revenus, des ressources et des possibilités dans les domaines de l'éducation et de la

formation, de la réduction de la pauvreté et de l'accès aux services sociaux et à l'emploi. La stratégie portera également sur l'élaboration de méthodes faisant appel à des indicateurs sociaux culturels d'inclusion et d'exclusion en vue de compléter les indicateurs économiques et sociaux dans l'analyse des effets asymétriques des changements économiques, sociaux et socioculturels sur le bien-être, en particulier s'agissant des groupes de population vulnérables. En outre, des activités d'assistance technique et de formation seront exécutées en ce qui concerne l'élaboration, la gestion et l'évaluation des politiques, programmes et projets sociaux; ces activités préconiseront l'adoption d'une approche du développement axée sur les droits pour faire en sorte que les initiatives sociales soient mieux adaptées aux besoins sociaux et mobilisent la participation d'un nombre accru de citoyens. Des efforts seront faits pour promouvoir la diffusion et l'échange d'informations, de données d'expérience et de bonnes pratiques dans le domaine de la politique sociale, notamment par la tenue de réunions de groupes d'experts.

Sous-programme 5

Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional

Objectif de l'Organisation : Réaliser l'intégration d'une perspective d'équité du traitement des hommes et des femmes dans les principales politiques gouvernementales des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en renforçant l'institutionnalisation des politiques des pouvoirs publics qui prennent en compte une perspective sexospécifique.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Adoption à une plus vaste échelle de politiques visant à intégrer une perspective sexospécifique dans les domaines prioritaires des programmes de travail des gouvernements (politique économique, emploi, pauvreté, protection sociale, développement institutionnel et sécurité).

b) Utilisation accrue d'outils de suivi tels que les indicateurs sexospécifiques et la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

a) i) Nombre de programmes dans les domaines prioritaires des politiques définies par les gouvernements qui ont intégré une perspective sexospécifique dans leurs réformes et politiques;
ii) Nombre de pays dans lesquels des accords et des réseaux interinstitutionnels ont été mis en place afin d'assurer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les domaines prioritaires des programmes de travail des pouvoirs publics.

b) i) Nombre de pays qui ont élaboré un système d'indicateurs sexospécifiques analogues à ceux qui sont utilisés dans le système intégré proposé par la CEPALC;
ii) Nombre de pays dans lesquels des accords ont été conclus entre les instituts nationaux de statistique, les bureaux nationaux pour la femme et les secteurs prioritaires des politiques gouvernementales en ce qui concerne l'établissement et l'échange de statistiques sur la situation de la femme

pouvant être utilisées par les pouvoirs publics aux fins de l'élaboration des politiques.

Stratégie

17.11 La responsabilité opérationnelle de l'exécution de ce sous-programme incombe au Groupe de la participation des femmes au développement du Bureau du Secrétaire exécutif de la Commission. La stratégie du sous-programme consistera à faire régulièrement rapport à la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes et aux présidents de la Conférence. Des activités de coopération pour le développement seront également menées afin de renforcer la capacité des États membres de la CEPALC à élaborer des politiques gouvernementales visant à promouvoir l'égalité entre les sexes sur le marché, dans les institutions et dans l'ensemble de la société. Il s'agira notamment de dispenser une formation opérationnelle et méthodologique aux bureaux nationaux pour la femme ainsi qu'aux ministères et institutions sectoriels, l'accent étant mis tout particulièrement sur les efforts visant à renforcer les liens entre la société civile et les gouvernements. Par ailleurs, on poursuivra la consolidation de la coordination entre les organismes du système des Nations Unies qui exécutent des activités prenant en compte les problèmes particuliers des femmes, tant dans les pays de la région qu'au niveau mondial. En outre, le renforcement des capacités des institutions nationales sera favorisé par la réalisation d'études sur les relations entre hommes et femmes dans la région de manière à aider ces institutions à être mieux en mesure de déployer leurs propres efforts pour faire face aux difficultés les plus pressantes posées par la lutte contre la pauvreté et la réalisation du développement dans des conditions d'équité, ainsi qu'à d'autres difficultés liées aux affaires institutionnelles et à la participation politique. Enfin, le sous-programme rationalisera les activités de suivi menées par la CEPALC afin de déterminer toutes les possibilités qui existent d'assurer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités de fond de la Commission.

Sous-programme 6 Population et développement

Objectif de l'Organisation : Améliorer la collecte d'informations et de connaissances sociodémographiques sur les questions de population afin de pouvoir les utiliser dans le cadre de la programmation sociale dans les pays de la région.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité technique des États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes de façon à leur permettre de suivre l'évolution des tendances démographiques et à traiter des questions relatives à la population et au développement à des fins de programmation sociale.

a) Augmentation du nombre d'États Membres qui exploitent les connaissances et informations recueillies dans le cadre du sous-programme sur l'évolution des tendances démographiques et les questions relatives à la population et au développement aux fins de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de leurs programmes et politiques dans le domaine social.

b) Renforcement de la capacité technique des États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes de façon à leur permettre de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans les stratégies régionales d'application du Plan d'action de Madrid ainsi que dans la réalisation des objectifs et buts pertinents inscrits dans la Déclaration du Millénaire.

b) Nombre de pays qui ont pris des mesures visant à mettre en application les objectifs et les recommandations du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et de la Stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid ainsi que les buts et objectifs pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire et fixés par d'autres conférences internationales pertinentes dans le domaine de la population et du développement.

Stratégie

17.12 La responsabilité opérationnelle de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de la population et du développement (Centre latino-américain de démographie). La stratégie du sous-programme porte notamment sur la fourniture d'une assistance opérationnelle et technique aux pays de la région pour leur permettre de mieux prendre en compte les variables démographiques lors de l'élaboration de leurs programmes sociaux, en particulier ceux qui visent à atténuer la pauvreté et à réduire les inégalités sociales. Le sous-programme appuiera également les efforts des États Membres en vue d'assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements pris lors de conférences internationales, en particulier dans le cadre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, et des buts et objectifs pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La stratégie comporte donc les éléments ci-après : a) réalisation d'études sur les politiques à adopter au sujet des principales questions de population; b) élaboration de méthodes et techniques pertinentes d'analyse des variables démographiques à des fins de programmation sociale et amélioration de celles qui existent déjà; c) fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs aux institutions pertinentes des États Membres; d) exécution d'activités de formation sur les questions liées à la population à l'intention des décideurs et d'autres acteurs pertinents dans la région; d) mesures visant à favoriser le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays de la région (notamment par le biais de la coopération horizontale); et e) diffusion des informations et connaissances sur les questions démographiques. Un élément clef de la stratégie est l'appui continu apporté aux activités du Comité spécial de session de la CEPALC sur la population et le développement. La stratégie préconise également le maintien de liens étroits avec les institutions pertinentes et leurs homologues nationaux dans la région et la fourniture d'un appui technique correspondant ainsi que le renforcement et l'élargissement de la collaboration et de la coopération avec d'autres organisations internationales qui s'occupent des questions de population dans la région.

Sous-programme 7

Planification de l'administration publique

Objectif de l'Organisation : Améliorer la gestion du secteur public dans les pays de la région pour ce qui est de la planification, de la budgétisation et du développement local.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

- | | |
|--|--|
| <p>a) Utilisation accrue des services de formation dispensés par le sous-programme aux fins de la programmation, de la budgétisation, de la gestion des dépenses courantes et des dépenses d'équipement et du développement local.</p> | <p>a) i) Augmentation du nombre d'États membres de la CEPALC qui envoient des cadres suivre les cours de formation organisés au titre du sous-programme;</p> <p>ii) Pourcentage de participants qui jugent les cours dispensés par l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES) « utiles » ou « très utiles » en ce qui concerne leur application dans leurs domaines d'activité respectifs.</p> |
| <p>b) Utilisation accrue des services d'assistance fournis par le sous-programme en ce qui concerne la programmation, la budgétisation, la gestion des dépenses courantes et des dépenses d'équipement et le développement local.</p> | <p>b) i) Pourcentage d'États Membres qui reçoivent une assistance technique de l'Institut aux fins du renforcement de leurs institutions;</p> <p>ii) Nombre de pays bénéficiaires des services de coopération technique de l'Institut qui ont recours à des méthodes, procédures ou cadres institutionnels s'inspirant des recommandations formulées par le sous-programme.</p> |
| <p>c) Coordination accrue, partage d'expériences et sensibilisation des pays membres de la CEPALC aux questions liées à la gestion publique dans les domaines de la planification, de la budgétisation et de l'évaluation des activités menées dans le secteur public et dans le domaine du développement local.</p> | <p>c) i) Nombre de parties prenantes parmi les États membres de la CEPALC qui participent aux forums intergouvernementaux, aux réunions techniques, aux séminaires et aux conférences organisés par le sous-programme;</p> <p>ii) Nombre de téléchargements des documents et supports didactiques produits par le sous-programme à partir du site Web de l'Institut.</p> |

Stratégie

17.13 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES), qui constitue le centre de formation de la Commission et joue un rôle normatif dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les activités de formation offertes par cette institution. On s'efforcera d'organiser de nouvelles activités de formation visant à mieux diffuser les vues de la Commission au sujet des défis et des voies potentielles de développement dans la région parmi les étudiants

poursuivant des études universitaires du troisième cycle, les milieux universitaires et les médias.

17.14 La stratégie sera axée sur le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration publique des États membres de la CEPALC aux niveaux national et infranational, en ce qui concerne la planification, la budgétisation et l'évaluation des dépenses courantes et des dépenses d'équipement ainsi que du développement à l'échelon infranational. Une attention particulière sera accordée à deux domaines fondamentaux : politiques budgétaires et gestion du secteur public; et politiques de développement à l'échelon infranational. Le premier thème continue d'avoir un rang de priorité élevé dans le programme de travail régional. La question des politiques de développement au niveau infranational a acquis davantage d'importance dans la région, grâce aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des processus de décentralisation dans les pays dotés de structures gouvernementales unitaires et aux discussions qui se poursuivent activement dans les pays à structure fédérale sur la manière de redéfinir les relations entre les organisations gouvernementales à différents niveaux territoriaux.

17.15 La stratégie sera exécutée selon les modalités suivantes : organisation et mise en place de cours et d'ateliers de formation ayant pour vocation de répondre aux besoins des décideurs politiques et nationaux, des fonctionnaires et des cadres pertinents dans les domaines concernés; fourniture de services fonctionnels aux réunions des organes intergouvernementaux et des groupes d'experts qui constituent des tribunes de discussion et favorisent le partage des meilleures pratiques et des expériences techniques entre les participants; et fourniture de services consultatifs spécialisés et de services de coopération technique aux institutions gouvernementales sur les différentes questions qui se posent.

Sous-programme 8

Environnement et établissements humains

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les questions relatives à la gestion de l'environnement et des zones urbaines soient mieux prises en compte dans les politiques économiques et sociales et les politiques d'aménagement du territoire, dans le contexte du développement durable.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Meilleure compréhension, par les gouvernements des pays de la région et les autres parties prenantes, des tendances et des perspectives en matière de développement durable et d'établissements humains.

a) i) Pourcentage de participants des pays de la région aux conférences, séminaires et cours organisés dans le cadre du sous-programme qui considèrent les connaissances acquises comme « utiles » ou « très utiles » à leur travail.

ii) Augmentation du nombre de consultations en ligne, de téléchargements et de demandes de renseignements directes émanant de parties prenantes et d'utilisateurs des bases de données et publications produites dans le cadre du sous-programme.

b) Développement des capacités des gouvernements des pays de la région, qui sont mieux à même de donner suite aux engagements internationaux et nationaux découlant des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et des objectifs pertinents arrêtés dans la Déclaration du Millénaire.

b) Pourcentage d'États membres de la CEPALC qui participent aux forums intergouvernementaux, réunions techniques, séminaires et conférences consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris aux sommets mondiaux et conférences internationales.

Stratégie

17.16 C'est la Division de l'environnement et des établissements humains qui est chargée de mettre en œuvre ce sous-programme. La stratégie consistera à rendre les gouvernements des pays de la région et les autres acteurs sociaux intéressés mieux à même d'évaluer les incidences écologiques, les coûts et les avantages des politiques économiques et sociales adoptées dans la région. À cette fin, des mesures seront prises pour que soient disponibles des bases de données et des indicateurs rationnels, fiables et régulièrement mis à jour permettant de mesurer objectivement les progrès accomplis sur la voie d'un plus grand respect de l'environnement à long terme. Des indicateurs seront mis au point et utilisés pour surveiller la façon dont les choses évoluent sur ce plan dans la région.

17.17 Des activités de suivi de l'application des accords multilatéraux internationaux et régionaux seront menées pour aider les pays de la région à élaborer et concevoir en matière de protection de l'environnement à long terme, d'aménagement du territoire et d'établissements humains des politiques conformes aux objectifs arrêtés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). La priorité sera également donnée à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques fiscales écologiques, d'instruments économiques de gestion de l'environnement et de mécanismes de financement d'un développement écologique et urbain durable aux niveaux international, régional et national, ainsi qu'à l'analyse des liens entre le commerce et l'environnement. Étant donné le taux d'urbanisation élevé de la région, l'accent sera mis, en outre, sur le développement des capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de politiques de gestion de l'aménagement du territoire compatibles avec le développement durable.

17.18 Ces objectifs seront atteints grâce à l'établissement et à la diffusion d'articles analytiques et de rapports techniques et à l'organisation de cours, de réunions d'experts, de séminaires et d'ateliers sur les politiques et systèmes nationaux et sous-régionaux, auxquels le secteur privé et la société civile seront encouragés à participer. Des services consultatifs techniques seront offerts aux gouvernements des pays de la région dans les domaines susmentionnés et d'autres activités de coopération technique pour le développement, adaptées aux besoins des utilisateurs finaux, seront également menées.

Sous-programme 9

Ressources naturelles et infrastructures

Objectif de l'Organisation : Encourager l'adoption des pratiques optimales de gestion durable des ressources naturelles et favoriser un accès accru des populations aux services publics de distribution.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

- | | |
|--|---|
| a) Renforcement des capacités institutionnelles des pays de la région, qui sont mieux à même d'élaborer des politiques et des mécanismes de réglementation propices à une gestion durable des ressources naturelles. | a) Augmentation du nombre de pays et d'établissements universitaires, d'institutions régionales et d'entreprises qui appliquent les recommandations formulées dans le cadre des services de coopération technique du sous-programme. |
| b) Renforcement des capacités de réglementation des pays de la région, qui sont mieux à même de fournir des infrastructures et des services publics de distribution. | b) Augmentation du nombre de pays qui appliquent les recommandations formulées dans le cadre des services de coopération technique du sous-programme. |
| c) Utilisation accrue des services de coopération technique offerts dans le cadre du sous-programme. | c) i) Augmentation du nombre de demandes d'assistance technique et de services d'appui spécialisés relevant du sous-programme pour des réunions intergouvernementales et techniques organisées au niveau régional, sous-régional ou national.

c) ii) Nombre d'évaluations positives des propositions techniques présentées dans le cadre du sous-programme sur la base des rapports de réunions ministérielles et de réunions d'experts. |

Stratégie

17.19 C'est la Division des ressources naturelles et de l'infrastructure qui est chargée de la mise en œuvre de ce sous-programme. La stratégie consistera principalement à renforcer les capacités techniques des pays de la région pour qu'ils soient mieux à même de mettre en œuvre et de gérer des politiques gouvernementales qui favorisent à la fois la croissance, la protection des ressources naturelles et la justice sociale, d'une part, et l'exploitation durable des ressources naturelles, de l'autre. La Division s'attachera à promouvoir l'intégration de l'infrastructure physique afin que les structures de production des pays de la région se complètent mieux et que les ressources soient mieux utilisées. Il s'agira de présenter aux pays des analyses et une information rigoureuse sur les pratiques optimales suivies dans la région pour la réglementation et la gestion des ressources naturelles et la mise en place d'infrastructures et de services publics de distribution, compte tenu des objectifs arrêtés dans la Déclaration du Millénaire. La priorité sera d'offrir aux pays des services consultatifs techniques dans les domaines de la réglementation, de la gestion des ressources minières et énergétiques et de l'eau, et de la mise en place d'infrastructures et de services publics de distribution, ainsi que

d'encourager la création de groupes de discussion qui feront connaître les nouvelles possibilités d'action et les enseignements tirés de l'expérience en matière de réglementation et de gestion; la Division s'attachera aussi à soutenir activement les efforts d'intégration de l'infrastructure physique déployés par les pays de la région. Des activités de formation à l'intention des décideurs, des membres de la fonction publique et des spécialistes seront aussi menées dans les domaines susmentionnés.

Sous-programme 10

Statistiques et projections économiques

Objectif de l'Organisation : Favoriser la production et la diffusion rapide de statistiques et d'indicateurs utiles à l'élaboration des politiques économiques et sociales et au suivi de leur application dans la région.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Modernisation de la comptabilité nationale des pays de la région grâce à l'application des recommandations méthodologiques formulées au niveau international dans le cadre du Système de comptabilité nationale de 1993, adaptées en fonction des besoins particuliers découlant de la transformation structurelle de l'économie des pays concernés.

b) Utilisation accrue des indicateurs et projections économiques établis dans le cadre du sous-programme.

c) Renforcement des capacités des pays de la région, qui sont mieux à même de contrôler la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la pauvreté et le bien-être social, et amélioration des politiques régissant la diffusion d'indicateurs uniformes, sur le plan national et dans le système des Nations Unies.

a) Nombre de pays de la région dont la Conférence statistique des Amériques estime qu'ils ont fait des progrès dans l'application du Système de comptabilité nationale de 1993, y compris pour les comptes satellites, compte tenu des recommandations internationales et de leurs propres besoins.

b) i) Augmentation du nombre de téléchargements des indicateurs et projections publiés en ligne par la CEPALC.
ii) de fois où les indicateurs et projections de la CEPALC sont reproduits ou mentionnés dans les médias et des publications externes.

c) Augmentation du nombre de pays de la région dont la Conférence statistique des Amériques considère qu'ils ont tenu compte des recommandations méthodologiques de la CEPALC lors de la conception d'indicateurs relatifs à la pauvreté et au bien-être social et de la compilation des données correspondantes.

Stratégie

17.20 C'est la Division des statistiques et des projections économiques qui est chargée de la mise en œuvre de ce sous-programme. Étant donné son caractère interdisciplinaire, celui-ci sera exécuté en étroite collaboration avec d'autres divisions de la CEPALC, à qui des services continueront d'être fournis. La stratégie consistera principalement à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux des pays de la région pour qu'ils soient mieux à même de produire et de diffuser, en temps utile et suivant les normes internationales et les pratiques optimales, les données statistiques et les indicateurs nécessaires à l'élaboration des

politiques économiques et sociales et au suivi de leur application. Il s'agira notamment d'affiner les méthodes d'établissement de la comptabilité nationale, des statistiques et des projections, d'apporter une assistance technique aux offices nationaux de statistique et d'offrir des activités de formation à leur personnel. Dans le domaine économique, les activités viseront à favoriser la prise en compte de dimensions nouvelles importantes pour l'élaboration des politiques de développement et le suivi de leur application, ainsi que l'allongement de la période sur laquelle portent les modèles utilisés pour analyser les différentes options possibles. Dans le domaine social, les activités auront pour objet de diversifier les données sur la base desquelles sont mesurés le bien-être et la pauvreté relative; une attention particulière sera accordée à la vulnérabilité socioéconomique, à l'exclusion et aux possibilités de changement. Un des grands objectifs de la stratégie sera de continuer à appuyer et à renforcer les activités de la Conférence statistique des Amériques, en particulier les efforts qu'elle déploie pour harmoniser et coordonner les statistiques dans le cadre d'initiatives d'intégration régionale.

Sous-programme 11

Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

Objectif de l'Organisation : Parvenir à un développement économique dynamique, durable et respectueux de l'environnement associé à un développement social équitable pour tous, dans un cadre institutionnel et démocratique solide, pour permettre à la sous-région de progresser dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Renforcer les capacités de compréhension et d'analyse des parties prenantes dans les États Membres s'agissant de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et programmes liés aux questions visées dans l'objectif.

b) Sensibilisation accrue des États Membres aux problèmes de développement qui se posent dans la sous-région, notamment son processus d'intégration et le cadre mondial.

a) i) Augmentation du nombre de parties prenantes dans les États Membres ayant accès aux services et produits des sous-programmes de la CEPALC qui visent à renforcer les capacités de compréhension et d'analyse pour la formulation et la mise en œuvre des politiques et des programmes;

ii) Nombre de parties prenantes dans les États Membres formés aux services et produits des sous-programmes de la CEPALC qui visent à renforcer les capacités de compréhension et d'analyse pour la formulation et la mise en œuvre des politiques et des programmes, ou les utilisant;

b) Nombre de parties prenantes dans les États Membres qui considèrent que les services et produits analytiques sous-régionaux de la CEPALC contribuent à mieux faire comprendre les problèmes de développement de la sous-région.

Stratégie

17.21 C'est l'antenne sous-régionale de la CEPALC au Mexique qui exécute ce sous-programme. La stratégie mettra l'accent sur l'amélioration de la coopération entre les États Membres de la sous-région et le renforcement de leur capacité de formuler des politiques et des stratégies propices à la réalisation de l'objectif. Elle s'efforcera donc de générer, diffuser et appliquer des connaissances inédites concernant les enjeux et les choix politiques auxquels la sous-région est confrontée dans le domaine du développement, grâce à des recherches, à des rapports techniques, à des analyses multisectorielles et interdisciplinaires, au traitement et à la systématisation des données ainsi qu'à la modélisation des analyses. Des efforts supplémentaires seront faits pour collaborer plus étroitement avec les parties prenantes et adopter une approche axée sur les résultats en fournissant des services consultatifs, une formation et d'autres formes de coopération technique et en organisant et encourageant des forums spécialisés afin d'échanger des données d'expérience, les meilleures pratiques et les leçons apprises dans le but de favoriser un dialogue analytique et pragmatique dans la sous-région. Dans ce cadre institutionnel, la stratégie cherchera à trouver un équilibre entre la diffusion de résultats concrets et les orientations régionales dégagées par le système de la CEPALC dans son ensemble sans perdre de vue la dimension sous-régionale et les besoins et préoccupations des pays de la sous-région. En outre, le sous-programme restera axé sur la consultation et la coopération étroite avec les institutions spécialisées et les programmes du système des Nations Unies ainsi que les autres acteurs régionaux et internationaux concernés.

Sous-programme 12

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Objectif de l'Organisation : Parvenir à un développement économique et social dynamique, durable et équitable tout en renforçant les liens entre les pays de la région des Caraïbes et l'économie mondiale et en poursuivant les efforts d'intégration pour permettre à la sous-région de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Améliorer les compétences des États Membres pour leur permettre d'élaborer et d'appliquer des politiques et des programmes sociaux tenant compte d'une analyse des disparités entre hommes et femmes aux stades de la formulation, de l'application et de l'évaluation.

a) i) Nombre d'agents des administrations publiques formés à l'utilisation de la base de données sur les statistiques sociales et de l'indice de vulnérabilité sociale en vue de la formulation, pour les petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes, de politiques sociales fondées sur des données factuelles;

ii) Augmentation du nombre de politiques et de programmes utilisant la méthode d'intégration des sexes qui sont formulés par les pays membres de la sous-région bénéficiant des services de coopération technique de la CEPALC

(contributions analytiques et conseils dans le domaine des politiques).

- | | |
|---|---|
| <p>b) Sensibilisation accrue aux nouveaux concepts du développement et aux nouvelles structures régionales et mondiales ainsi qu'à leurs incidences possibles sur le processus de développement durable des petits États insulaires en développement de la sous-région.</p> <p>c) Renforcement des capacités techniques des pays de la région des Caraïbes en vue de leur permettre de respecter les nouveaux engagements liés au commerce et de tirer parti des nouvelles possibilités d'accéder au marché dans le cadre des mécanismes d'intégration.</p> | <p>b) Nombre de modifications apportées aux politiques gouvernementales qui résultent des contributions analytiques et des conseils fournis par la CEPALC aux pays de la région des Caraïbes bénéficiant de services de coopération technique.</p> <p>c) Nombre de stratégies visant à resserrer les liens avec les marchés mondiaux élaborées par les bénéficiaires de services consultatifs et d'activités de formation au titre du sous-programme.</p> |
|---|---|

Stratégie

17.22 Ce sous-programme sera exécuté par le bureau sous-régional de la CEPALC pour la région des Caraïbes. La stratégie aura pour but de promouvoir la coopération entre les États Membres de la sous-région et de renforcer leur capacité de formuler des politiques et des stratégies qui contribuent à la réalisation de l'objectif. Elle privilégiera la recherche appliquée axée sur les enjeux et les choix politiques particuliers auxquels les pays de la région se trouvent confrontés dans le domaine du développement en établissant et en diffusant des analyses et des rapports techniques. À cet égard, l'accent sera mis sur les analyses multisectorielles et interdisciplinaires et le traitement et la systématisation des données ainsi que sur l'établissement de statistiques et d'indicateurs socioéconomiques utiles. Le sous-programme pourra ainsi continuer de suivre les tendances économiques et sociales dans la sous-région, y compris les progrès accomplis dans la mise en place du marché et de l'économie uniques de la CARICOM et au niveau de l'intégration panaméricaine. Le sous-programme permettra de veiller au respect des engagements internationaux correspondants pris par les pays de la sous-région lors de conférences internationales et de sommets mondiaux organisés sous l'égide de l'ONU, notamment ceux concernant le développement durable des petits États insulaires en développement, le développement social, l'égalité des sexes et les questions de population et de développement. Il permettra aussi de traiter de questions considérées comme particulièrement importantes pour la sous-région en fournissant des services consultatifs, de formation et de coopération technique aux parties prenantes concernées dans les États Membres, notamment les décideurs, les fonctionnaires et les spécialistes. La stratégie prévoira également des activités de promotion et de sensibilisation et l'organisation de forums spécialisés pour favoriser le partage des données d'expérience, des meilleures pratiques et des leçons apprises afin d'encourager un dialogue analytique et pragmatique dans la sous-région. Elle a pour objectif de trouver un équilibre entre la diffusion de résultats concrets et les orientations régionales dégagés par le système de la CEPALC dans son ensemble sans perdre de vue la dimension sous-régionale et les besoins et préoccupations propres aux pays de la sous-région.

Textes portant autorisation

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|----------|---|
| 52/194 | Rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté (sous-programmes 3 et 4) |
| 55/2 | Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes) |
| 56/182 | Science et technique au service du développement (sous-programmes 2 et 12) |
| 56/199 | Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (sous-programmes 8 et 9) |
| 57/144 | Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (tous les sous-programmes) |
| 57/270 B | Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (tous les sous-programmes) |
| 58/148 | Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (sous-programmes 5, 11 et 12) |
| 58/172 | Le droit au développement (tous les sous-programmes) |
| 58/201 | Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit |
| 58/207 | Mise en valeur des ressources humaines (sous-programmes 2, 4 et 5) |
| 58/214 | Stratégie internationale de prévention des catastrophes (sous-programmes 11 et 12) |
| 58/218 | Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (sous-programmes 8, 9, 11 et 12) |
| 58/220 | Coopération économique et technique entre pays en développement (tous les sous-programmes) |
| 58/221 | Programme d'action pour l'Année internationale du microcrédit (2005) (sous-programmes 3 et 4) |
| 58/222 | Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (sous-programmes 3, 4 et 5) |

- 58/225 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (tous les sous-programmes)
- 58/230 Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (tous les sous-programmes)
- 58/242 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (sous-programmes 1, 8 et 9)
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement

Résolutions du Conseil économique et social

- 1995/4 Science et technique au service du développement (sous-programmes 2, 8 et 12)
- 1995/54 Science et technique au service du développement (sous-programmes 2 et 12)
- 1997/2 Migrations internationales et développement (sous-programmes 6 et 10)
- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (tous les sous-programmes)
- 1999/5 Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités (sous-programmes 4 et 5)
- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU (sous-programmes 4, 5, 6 et 10)
- 2001/21 Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU (tous les sous-programmes)
- 2003/47 Conférence internationale sur le financement du développement (tous les sous-programmes)
- 2003/61 Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable

Conclusions concertées du Conseil économique et social

- 2002/1 Conclusions concertées intitulées « Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration

- 2002/1 Conclusions concertées intitulées « Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire »

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 533 (XXV) Insertion internationale (sous-programmes 1, 2 et 3)
- 534 (XXV) Régionalisme ouvert (sous-programmes 1, 2, 3, 8, 11 et 12)
- 536 (XXV) Plan d'action régional latino-américain et des Caraïbes sur la population et le développement (sous-programmes 6, 11 et 12)
- 544 (XXV) Activités concernant l'environnement et le développement (sous-programmes 1, 8, 9, 11 et 12)
- 546 (XXV) Programme visant à développer la coopération et l'intégration entre l'Amérique latine et les Caraïbes (sous-programmes 1, 2, 3, 4, 11 et 12)
- 552 (XXVI) Renforcement du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes (sous-programmes 1, 2, 3, 7, 8, 9, 11 et 12)
- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux (sous-programmes 3, 4, 7 et 9)
- 571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires (sous-programmes 3, 4, 5 et 6)
- 589 (XXIX) Programme de travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005 (tous les sous-programmes)
- 595 (XXIX) Résolution de Brasilia sur la mondialisation et le développement (tous les sous-programmes)

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales

Résolution de l'Assemblée générale

- 58/197 Commerce international et développement

Sous-programme 2

Production et innovation

Résolution de l'Assemblée générale

- 57/243 Coopération pour le développement industriel

Résolution du Conseil économique et social

- 2003/19 Sommet mondial sur la société de l'information

Résolution de la Commission pour l'Amérique latine et les Caraïbes

549 (XXV) Concertation aux fins du développement

Sous-programme 3

Politiques macroéconomiques et croissance

Résolutions de l'Assemblée générale

53/172 La crise financière et son impact sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement

58/203 Crise de la dette extérieure et développement

Sous-programme 4

Développement social et équité sociale

Résolutions de l'Assemblée générale

58/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

58/132 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXI^e siècle

58/133 Politiques et programmes mobilisant les jeunes

58/141 Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

Résolutions du Conseil économique et social

1995/17 Renforcement de la coopération régionale en vue de réduire le risque d'abus des drogues

1996/7 Suivi du Sommet mondial pour le développement social et rôle futur de la Commission du développement social

1999/18 Politiques et programmes mobilisant les jeunes

1999/29 Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues

2002/26 Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur et avec eux, en vue de l'égalisation de leurs chances et protection de leurs droits fondamentaux

2003/11 Politiques et programmes mobilisant les jeunes

Résolution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

535 (XXV) Sommet mondial pour le développement social

Sous-programme 5

Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional

Résolutions de l'Assemblée générale

58/145 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/206 Participation des femmes au développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 1997/17 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
- 1998/11 Examen à mi-parcours du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme, y compris la situation des femmes au Secrétariat
- 1998/12 Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing
- 1998/26 Promotion de la femme : mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et rôle des activités opérationnelles dans la promotion, en particulier, du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources pour accroître la participation des femmes au développement
- 1999/17 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing
- 2001/5 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme concernant les questions thématiques
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2003/49 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 558 (XXVI) Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001
- 568 (XXVII) Suivi du Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001
- 576 (XXVIII) Suivi du Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001

Sous-programme 6
Population et développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 58/134 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 58/208 Migrations internationales et développement

Résolution du Conseil économique et social

- 1994/2 Programme de travail dans le domaine de la population

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 555 (XXVI) Centre latino-américain de démographie
- 556 (XXVI) Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement
- 569 (XXVII) Centre de démographie latino-américain et des Caraïbes – Division de la population de la CEPALC
- 590 (XXIX) Population et développement : domaines d'action prioritaires pour 2002-2004

Sous-programme 7
Planification de l'administration publique

Résolutions de l'Assemblée générale

- 50/225 Administration publique et développement
- 58/231 Administration publique et développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 340 (AC.66) Huitième session extraordinaire du Comité plénier de la CEPALC
- 554 (XXVI) Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale
- 581 (XXVIII) Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale

Sous-programme 8
Environnement et établissements humains

Résolutions de l'Assemblée générale

- 51/177 Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
- 57/253 Sommet mondial pour le développement durable

- 58/226 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 545 (XXV) Logement et urbanisme en Amérique latine et aux Caraïbes
594 (XXIX) Sommet mondial pour le développement durable

Sous-programme 9

Ressources naturelles et infrastructures

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/210 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005
58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)

Résolution et décision du Conseil économique et social

- 1996/50 Mise en valeur et gestion intégrées des ressources en eau
1996/303 Recommandations faites par le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement à sa deuxième session

Sous-programme 10

Statistiques et projections économiques

Résolutions du Conseil économique et social

- 1993/5 Système de comptabilité nationale de 1993
2000/7 Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Résolution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 580 (XXVIII) Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Sous-programme 11

Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

Résolutions de l'Assemblée générale

- 50/58 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays ou régions

- 58/117 Assistance et coopération internationales en faveur de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale
- 58/214 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 58/228 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 58/239 La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Résolution du Conseil économique et social

- 2003/17 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés

Sous-programme 12

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Résolutions de l'Assemblée générale

- 57/41 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
- 57/261 Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable
- 57/262 Poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- S-22/2 Déclaration et progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière

Résolution du Conseil économique et social

- 2003/51 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 574 (XXVII) Participation des membres associés de la CEPALC au suivi des conférences mondiales de l'Organisation des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social
- 587 (XXIX) Comité de développement et de coopération des Caraïbes